

LES ASSURANCES



SSQ/Vie Police J 0980

Cette assurance, prévue à la convention collective, est **obligatoire** et couvre les médicaments, l'ambulance, les frais hospitaliers hors Québec, l'assistance-voyage et l'assurance-annulation de voyage. **En vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, vous devez couvrir votre conjoint et vos enfants à charge.**



Une personne peut en être exemptée si elle démontre à l'employeur qu'elle détient, avec sa conjointe ou son conjoint, une protection similaire.

Une franchise annuelle de 50 \$ est en vigueur.
Au 1^{er} janvier 2011, les primes seront les suivantes :

	<u>Primes 2011</u>	
		incluant la taxe de 9 %
Protection individuelle	25,36 \$/paie	27,64 \$/paie
Protection familiale	62,51 \$/paie	68,14 \$/paie
Protection monoparentale	37,74 \$/paie	41,14 \$/paie
Adhérente ou adhérent exempté	0,58 \$/paie	0,63 \$/paie



Desjardins Sécurité financière Police 8752

Protections obligatoires

Cette assurance est **obligatoire** et L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) est le preneur de la police 8752.

Assurance-vie de base: 30 000 \$:

Primes 2011

incluant la
taxe de 9 %

1,65 \$/paie 1,80 \$/paie

Assurance-salaire de longue durée

Après 104 semaines d'invalidité, cette protection vous assure une rente non imposable équivalente à 75 % de votre salaire au début de l'invalidité sans excéder 100 % du salaire net tant que dure l'invalidité ou jusqu'à 60 ans.

Primes 2011

Coût par paie : 1,110 % du traitement + la taxe de 9 %



Les enseignantes et les enseignants de plus de 58 ans ou qui reçoivent une rente de retraite n'ont pas droit à cette protection.

Assurance-vie supplémentaire :

10 000 \$, 20 000 \$, 30 000 \$, 40 000 \$,
50 000 \$, 60 000 \$, 70 000 \$, 80 000 \$,
90 000 \$, 100 000 \$, 110 000 \$, 120 000 \$.

Vous pouvez ajouter des tranches de 10 000 \$ à votre assurance-vie de base de 30 000 \$ jusqu'à concurrence de 120 000 \$ pour faire un total de 150 000 \$.

Primes 2011

incluant la
taxe de 9 %

Coût par paie par tranche de 10 000 \$ 1,54 \$/paie 1,68 \$/paie



Un rapport d'assurabilité doit être rempli si vous avez :

- 50 ans ou plus;
- moins de 50 ans et que vous demandez une protection d'assurance vie supplémentaire de 50 000 \$ et plus.

Assurance-vie des personnes à charge

À partir du 1^{er} janvier 2011, hausse des prestations de décès au même coût.
Votre conjoint bénéficie d'une couverture de 8 000 \$ et chaque enfant de 4 000 \$.

Primes 2011

incluant la
taxe de 9 %

1,47 \$/paie 1,60 \$/paie

Accident-maladie

Cette protection couvre :

- à 100 % ;
 - la chambre d'hôpital semi-privée et la partie non-remboursée par l'employeur pour les services d'un psychologue dans le Programme d'Aide aux Employés (PAE),
- à 80% **des frais admissibles**
 - du chirurgien dentiste lors d'un accident, du fauteuil roulant ou du lit d'hôpital, des prothèses ou des orthèses orthopédiques, de l'infirmière, du physiothérapeute, de l'ostéopathe, de l'acupuncteur, du naturopathe, du podiatre, de l'ergothérapeute, du chiropraticien, du thérapeute de l'ouïe ou de la parole, des analyses de laboratoire, des prothèses mammaires ou capillaires,
- à 50%
 - les frais de psychologue.

Pour plus de détails, voir le Communiqué # 06.

Compte tenu de la ristourne en dépôt, les membres adhérant à cette protection pourront bénéficier à nouveau d'un congé de primes de 2,23 \$ par paie pour les protections individuelle et monoparentale et de 5,64 \$ pour la protection familiale.

Primes 2011

incluant la
taxe de 9 %

Protection individuelle	7,39 \$/paie	8,06 \$/paie
Protection familiale	18,71 \$/paie	20,40 \$/paie
Protection monoparentale	12,78 \$/paie	13,93 \$/paie

**La mise à jour de la police 8752 Desjardins Sécurité financière,
où vous pourrez ajouter, modifier ou annuler
des protections pour l'année 2011,
aura lieu du 17 NOVEMBRE AU 25 NOVEMBRE 2010.**